

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 331

14 février 2009

### SOMMAIRE

Active Relocation Luxembourg S.à r.l. ....	15862	Even Germany Eins S.à r.l. ....	15876
AENOVA Holding S.à r.l. ....	15884	Exel Luxembourg 3 S.à r.l. ....	15872
Artzare S.A. ....	15844	Falcon S.A. ....	15848
Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l. .....	15868	Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A. .....	15846
Aviation Finance S.A. ....	15846	Fil & Gatti Agence d'Assurances S. à r.l. .....	15848
B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l. .....	15842	Financière Tag S.A. ....	15888
B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l. .....	15849	Hart Energy Consulting International s.à r.l. ....	15847
Bezant Invest Immo 1 S. à r. l. ....	15842	Intrair S.à r.l. ....	15843
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l. ....	15848	Kirchberg Handels GmbH ....	15868
BLParticipations S.A. ....	15844	Lumasa ....	15842
Brian Luxco S.à r.l. ....	15842	Manica S.A. ....	15845
Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar .....	15850	MH Germany Property IX S.à r.l. ....	15855
Calmel Holdings S.A. ....	15879	MH Germany Property XII S.à r.l. ....	15864
Captiva MIV S. à r.l. ....	15850	Omigraph S.à r.l. ....	15843
Conseil Comptable S.A. ....	15845	PraefAsia ....	15849
Conseils & Management Services S.à r.l. .....	15845	Provestia S.à r.l. ....	15846
CoRe s.à r.l. ....	15846	Rawholding S.A. ....	15888
Darmor ....	15853	Ray Investment S.à r.l. ....	15848
Davlani S.A. ....	15872	RCP 2 (Lux) S.à r.l. ....	15843
Deloitte Consulting S.à r.l. ....	15843	Roper Luxembourg Sàrl ....	15849
Deloitte-Extended Services S. à r.l. ....	15847	S2DM S.A. ....	15847
Deloitte S.A. ....	15847	SFM Training & Consultancy, s.à r.l. ....	15844
DeWAG Holdings S.à r.l. ....	15858	Tag Domaines & Négoce S.A. ....	15868
EEE Group S.A. ....	15853	Toro ....	15853
Energys S.A. ....	15855	Toro Capital I ....	15849
Etablissements Jos. Kass et Fils ....	15844	VAC Luxembourg S.à r.l. ....	15850
Euro Bioenergy Holdings S.à r.l. ....	15850	Vodafone Roaming Services S.à r.l. ....	15851
Euro Bioenergy Holdings S.à r.l. ....	15845	Wazzamba SA ....	15879
		Wilde International S.A. ....	15867

**Bezant Invest Immo 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.921.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014689/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06344. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 104.518.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009015113/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03396. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Lumasa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 16.398.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009015123/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03385. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Brian Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.253.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Xavier De Cillia

*Gérant*

Référence de publication: 2009015112/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07191. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**RCP 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 120.372.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RCP 2 (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009015132/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08566. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Deloitte Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 54.931.

Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009015108/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07573. - Reçu 48,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Intrair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 81.402.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014702/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05994. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Omigraph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.  
R.C.S. Luxembourg B 55.506.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014704/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05992. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**SFM Training & Consultancy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 99.726.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014719/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06198. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090013645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Etablissements Jos. Kass et Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5692 Elvange, 14, rue Nicolas Brücher.  
R.C.S. Luxembourg B 18.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETABLISSEMENTS JOS. KASS ET FILS SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009015233/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07838. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090014656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Artzare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 78.331.

Le Bilan et le compte de profits et pertes du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Aon Captive Services Group (Europe)  
Dirigeant Agréé  
Signature

Référence de publication: 2009015121/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07735. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090014284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**BLParticipations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 40.488.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015110/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07769. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090014175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Conseil Comptable S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 48.015.

Le bilan abrégé et le rapport du commissaire au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009015107/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07571. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Manica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 60.089.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015128/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07209. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 121.207.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015129/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08561. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Conseils & Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 121.879.

Le bilan abrégé au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009015087/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07557. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Aviation Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.850.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 novembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2008.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009014375/219/14.

(090013437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.904.

Le bilan abrégé et le rapport du commissaire au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015106/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07568. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Provestia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 28, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 104.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014759/9868/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08706. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**CoRe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.868.

Le bilan abrégé au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009015086/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07551. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Hart Energy Consulting International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 129.772.

Le bilan au 28.11.2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014688/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01173. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**S2DM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.250.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009015082/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Deloitte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Le bilan et le rapport du réviseur d'entreprise au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015105/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07564. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Deloitte-Extended Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 119.648.

Le bilan abrégé au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009015084/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07547. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 novembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009014381/219/14.

(090013433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Falcon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.283.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014687/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01178. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Fil & Gatti Agence d'Assurances S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4711 Pétange, 57, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 112.521.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009015083/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.393.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 novembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009014384/219/14.

(090013421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Roper Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 426.350,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.066.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015081/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08497. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.518.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009015114/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03391. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**PraefAsia, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 135.423.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 novembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009014383/219/15.

(090013427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Toro Capital I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.280.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009014386/242/13.

(090013615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 121.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Christine DOERNER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2009014437/209/12.

(090013606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.562.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de la société VAC Luxembourg S.à r.l. en date du 22 décembre 2008 que le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VAC Luxembourg S.à r.l.*  
*Mandataire*  
*Signatures*

Référence de publication: 2009014148/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06640. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 116.282.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009015134/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08491. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 121.207.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009015131/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08563. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Vodafone Roaming Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.883.

In the year two thousand and nine, on the ninth of January,  
before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B number 79.256;

here represented by Sean O'Brien, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on January 6<sup>th</sup>, 2009.

Such proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of Vodafone Roaming Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 125.883 incorporated pursuant to a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 6, 2007, number 1068. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned Notary, dated August, 20<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 19, 2008, number 2292 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, then deliberated upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase the share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) to an amount of twenty million euros (EUR 20,000,000.-) by the issue of nineteen thousand nine hundred and eighty-seven (19,987) shares, each having a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-);

2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association;

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital by an amount of nineteen million nine hundred eighty-seven thousand euros (EUR 19,987,000.-) in order to bring it from its current amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) to an amount of twenty million euros (EUR 20,000,000.-) by the issue of nineteen thousand nine hundred and eighty-seven (19,987) shares, each having a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-).

All the nineteen thousand nine hundred eighty-seven (19,987) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l. so that the amount of EUR 19,987,000.- (nineteen million nine hundred eighty-seven thousand euros) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. holds 20,000 (twenty thousand) ordinary shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6. 1<sup>st</sup> paragraph.** The Company's share capital is set at twenty million euros (EUR 20,000,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each."

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. Upon request of the appearing person, if there is conflict between the English and the French text, the English version shall prevail.

The notary has read this document to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence. Such person signed this deed in the presence of the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de janvier,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous la Section B, numéro 79.256,

ici représentée par Sean O'Brien, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 janvier 2009,

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Vodafone Roaming Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 125.883, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juin 2007, numéro 1068. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 septembre 2008, numéro 2292 (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13.000,-) à la somme de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (19.987) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-);

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

Après avoir passé en revue les différents points à l'ordre du jour, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 19.987.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13.000,-) à la somme de vingt millions d'euros par la création et l'émission de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (19.987) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

L'ensemble des dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (19.987) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. de sorte que la somme de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 19.987.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. détient vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de la Société.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à la somme de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le notaire a lu ce document au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte en la présence du notaire.

Signé: S. O'Brien et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 janvier 2009. LAC/2009/1290. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009013695/5770/108.

(090013104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**Toro, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.992.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009014390/242/12.

(090013604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**EEE Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 62.110.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015124/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07213. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Darmor, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 91.939.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the nineteenth December.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Westfield Capital Financial Services Limited, a company incorporated under the laws of Australia with registered office at Westfield Towers Level 24, 100 William Street, Woolloomooloo NSW 2011, New South Wales, Australia,

here represented by Mr. Emmanuel REVEILLAUD by virtue of a proxy, given on 19<sup>th</sup> December, 2008

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the stamp and registration duties. The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That DARMOR, a limited company (société anonyme), established and with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Trade Register under Number B 91.939, has been incorporated by a deed enacted on February 3, 2003, by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 358 on April 2, 2003, as amended by a deed enacted on December 10, 2004 by M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 527 on June 2, 2005;

- That the capital is established at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euro), represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) each;

- That the appearing party has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That by the present minutes the appearing party approves the liquidation accounts of the Company as of December 19, 2008;

- That by the present minute the appearing party declares the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- The said appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, states that all liabilities of the Company are settled or will be settled by the sole shareholder;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- That, following, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- That the Company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
- That there should be proceeded to the destruction of all issued shares;
- That all books and documents of Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read and interpreted in the language known by the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société Westfield Capital Financial Services Limited, société de droit australien avec siège social à Westfield Towers Level 24, 100 William Street, Woolloomooloo NSW 2011, New South Wales, Australia,

ici représentée par Maître Emmanuel REVEILLAUD, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 19 décembre 2008, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme DARMOR, établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6 rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B91.939, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 3 février 2003, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 358 du 2 avril 2003, tel que modifié par acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 527 du 2 juin 2005;

- Que le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune;

- Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que le comparant approuve les comptes de liquidation de la Société arrêtés au 19 décembre 2008;

- Que par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé ou sera réglé par l'actionnaire unique;

- Que l'activité de la Société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;

- Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société;

- Qu'il y lieu de procéder à la destruction des actions émises;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connu par le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2008. REM 2008/1592. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009014267/218/89.

(090013528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Energys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 103.335.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014631/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07602. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**MH Germany Property IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.462.850,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.574.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mansford Europe Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 136,075, registered with the Luxembourg Trade & Companies' Register under the number B 111.465,

being the sole shareholder of MH Germany Property IX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade & Companies' Register under the number B 120.574, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 10 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 28 November 2006. The articles of incorporation have not been amended until today (the "Company"),

duly represented by Rui Ah Lima, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing person representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to two million four hundred sixty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,462,850.-) represented by ninety-eight thousand five hundred fourteen (98,514) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to Mansford Europe Investments S.à r.l., valued as attached to the present deed in the amount of two million four hundred fifty thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,450,350.-) by the issue of ninety-eight thousand and fourteen (98,014) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two million four hundred sixty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,462,850.-) represented by ninety-eight thousand five hundred fourteen (98,514) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to two million four hundred sixty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,462,850.-) represented by ninety-eight thousand five hundred fourteen (98,514) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to Mansford Europe Investments S.à r.l., valued as attached to the present deed in the amount of two million four hundred fifty thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,450,350.-) by the issue of ninety-eight thousand and fourteen (98,014) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All new issued shares have been entirely subscribed by Mansford Europe Investments S.à r.l..

The subscribed shares have been fully paid up through the cancellation of the debt (the "Debt") owed by the Company to Mansford Europe Investments S.à r.l. as described hereafter.

The Debt consists of an amount of two million four hundred fifty thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,450,350.-) paid to the Company, representing a percentage of the total of advances lent by Mansford Europe Investments S.à r.l. to the Company.

The proof of the existence and of the value of the Debt owed by the Company to Mansford Europe Investments S.à r.l., amounting to two million four hundred fifty thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,450,350.-), has been produced according to: (i) a certificate of the legal representative of Mansford Europe Investments S.à r.l. attesting that Mansford Europe Investments S.a r.l. has a debt free and clear of any liens, encumbrances, rights, charges, guarantees, pledges and options in the amount of two million four hundred fifty thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,450,350.-), and (ii) the confirmation of Mansford Europe Investments S.à r.l., that it is legally authorized to transfer such debt as capital to the Company.

Such declaration, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

Further the foregoing resolutions, the article 6 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

**"Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two million four hundred sixty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,462,850.-) represented by ninety-eight thousand five hundred fourteen (98,514) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by her first and surname, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mansford Europe Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.209,

étant le seul associé de MH Germany Property IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.574, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date

du 10 octobre 2006, l'acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 novembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»),

dûment représentée par Rui Ah Lima, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions quatre cent soixante-deux mille huit cent cinquante euros (EUR 2.462.850,-) représenté par quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quatorze (98.514) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à Mansford Europe Investments S.à r.l, estimée selon les documents ci-joint, à un montant de deux millions quatre cent cinquante mille trois cent cinquante euros (EUR 2.450.350,-), par l'émission de quatre-vingt dix-huit mille et quatorze (98.014) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent soixante-deux mille huit cent cinquante euros (EUR 2.462.850,-) représenté par quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quatorze (98.514) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.

et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions quatre cent soixante-deux mille huit cent cinquante euros (EUR 2.462.850,-) représenté par quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quatorze (98.514) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à Mansford Europe Investments S.à r.l, estimée selon les documents ci-joint, à un montant de deux millions quatre cent cinquante mille trois cent cinquante euros (EUR 2.450.350,-), par l'émission de quatre-vingt dix-huit mille et quatorze (98.014) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Mansford Europe Investments S.à r.l mentionnée ci-avant.

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par l'annulation de la dette (la «Dette») due par la Société à Mansford Europe Investments S.à r.l, décrite ci-après.

La dette est constituée d'un montant de deux millions quatre cent cinquante mille trois cent cinquante euros (EUR 2.450.350,-) représentant un pourcentage des avances prêtées par Mansford Europe Investments S.à r.l à la Société.

La preuve de l'existence de la valeur de la dette due par la Société à Mansford Europe Investments S.à r.l, s'élevant à deux millions quatre cent cinquante mille trois cent cinquante euros (EUR 2.450.350,-), a été rapportée au notaire instrumentant par la production (i) d'un certificat des représentants légaux de Mansford Europe Investments S.à r.l attestant du fait que Mansford Europe Investments S.à r.l possède une créance libre de tous privilèges, charges, droits, garanties, sûretés, gages et option, d'un montant de deux millions quatre cent cinquante mille trois cent cinquante euros (EUR 2.450.350,-) et (ii) la confirmation attestant du fait que Mansford Europe Investments S.à r.l est autorisé à effectuer le transfert de cette créance à la Société.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent soixante-deux mille huit cent cinquante euros (EUR 2.462.850,-) représenté par quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quatorze (98.514) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent

pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. AH LIMA et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. Relation: LAC/2009/644. - Reçu douze mille deux cent cinquante et un euros soixante-quinze cents (0,50% = 12.251,75 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009013320/242/168.

(090012966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

### **DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.629.607,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DeWAG Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 2,369,937.-), having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of 23 April 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-125.494 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 28 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1435 of 11 June 2008.

The meeting is presided by Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints Me Manfred MULLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Me Emilie STIL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 2,369,937.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy euro (EUR 259,670.-) so as to raise it from its current amount of two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 2,369,937.-) divided into two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven (2,369,937) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven euro (EUR 2,629,607.-) divided into two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven (2,629,607) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. To issue, with a total share premium of twenty-five thousand nine hundred sixty-seven euro (EUR 25,967.-), two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy (259,670) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, two million five hundred ninety-six thousand seven hundred (2,596,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven (2,369,937) shares to two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven (2,629,607) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A, of two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy (259,670) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, two million five hundred ninety-six thousand seven hundred (2,596,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) so as to raise the number of shares from two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven (2,369,937) shares to two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven (2,629,607) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

6. To authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 19 of the Articles of Incorporation:

#### *First resolution*

The shareholders RESOLVE to increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy euro (EUR 259,670.-) so as to raise it from its current amount of two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 2,369,937.-) divided into two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven (2,369,937) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), to two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven euro (EUR 2,629,607.-) divided into two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven (2,629,607) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

#### *Second resolution*

The shareholders RESOLVE to issue, with a total share premium of twenty-five thousand nine hundred sixty-seven euro (EUR 25,967.-), two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy (259,670) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, two million five hundred ninety-six thousand seven hundred (2,596,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from two million three hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-seven (2,369,937) shares to two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven (2,629,607) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon appeared Me Laurent SCHUMMER, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Archstone Management Germany S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A, by virtue of the proxy given on 18 December 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A, for two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy (259,670) new shares with two million five hundred ninety-six thousand seven hundred (2,596,700) warrants, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with a share premium of twenty-five thousand nine hundred sixty-seven euro (EUR 25,967.-), and to make payment in full for each such new shares, with the above-mentioned warrants, by a contribution in cash of two hundred eighty-five thousand six hundred thirty-seven euro (EUR 285,637.-) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

The shareholders RESOLVE to accept the subscription and payment by the Contribution, of the two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy (259,670) shares newly issued, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) with warrants corresponding to, in aggregate, two million five hundred ninety-six thousand seven hundred (2,596,700)

warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to allot the two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy (259,670) new shares, with the above-mentioned warrants, to Archstone Management Germany S.à r.l., acting in its capacity as management company of The Archstone German Fund and for the account of its Sub-Fund A.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders RESOLVE to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven euro (EUR 2,629,607.-) divided into two million six hundred twenty-nine thousand six hundred seven (2,629,607) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Fifth resolution*

The shareholders RESOLVE to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

*Sixth resolution*

The shareholders RESOLVE to authorize any lawyer of Linklaters LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company and to authorize the managers to set the terms and conditions of the warrants.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-)

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés de DeWAG Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 2.369.937,-), ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, en vertu d'un acte reçu le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 le 23 avril 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-125.494 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 1435 du 11 juin 2008 (les "Statuts").

L'assemblée est présidée par Me Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne Me Manfred MULLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Me Emilie STIL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste des présences, renseignant les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des associés représentés, paraphées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 2.369.937,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

### Ordre du Jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix euros (EUR 259.670,-) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 2.369.937,-) divisé en deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept euros (EUR 2.629.607,-) divisés en deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept (2.629.607) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2. Émission, avec une prime d'émission totale de vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 25.967,-), de deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix (259.670) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents (2.596.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales à deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept (2.629.607) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, de deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix (259.670) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents (2.596.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacun de manière à porter le nombre de parts sociales de deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales à deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept (2.629.607) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

6. Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'émission de warrants dans le registre des warrants de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 19 des Statuts:

#### *Première résolution*

Les associés DÉCIDENT d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix euros (EUR 259.670,-) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 2.369.937,-) divisé en deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept euros (EUR 2.629.607,-) divisé en deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept (2.629.607) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

#### *Deuxième résolution*

Les associés DÉCIDENT d'émettre, avec une prime d'émission totale de vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 25.967,-), deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix (259.670) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents (2.596.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de deux millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent trente-sept (2.369.937) parts sociales à deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept (2.629.607) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et Libération*

Ensuite est intervenu Me Laurent SCHUMMER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Archstone Management Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000,-) ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Le comparant a déclaré souscrire en nom et pour le compte de Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte de son Sous-Fonds A, deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix (259.670) nouvelles parts sociales avec deux millions cinq cent quatre-vingt-

seize mille sept cents (2.596.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, avec une prime d'émission de vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 25.967,-), et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent trente-sept euros (EUR 285.637,-) (l' "Apport" ), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Les associés DÉCIDENT d'accepter ladite souscription et le paiement par l'Apport, des deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix (259.670) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec des warrants correspondant à un nombre total de deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents (2.596.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacun, et d'attribuer les deux cent cinquante-neuf mille six cent soixante-dix (259.670) parts sociales nouvellement émises, avec les warrants susmentionnés, à Archstone Management Germany S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de The Archstone German Fund et pour le compte du Sous-Fonds A.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés DÉCIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept euros (EUR 2.629.607,-) divisé en deux millions six cent vingt-neuf mille six cent sept (2.629.607) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

*Cinquième résolution*

Les associés DÉCIDENT d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

*Sixième résolution*

Les associés DÉCIDENT d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement des warrants dans le registre des warrants de la Société et d'autoriser les gérants de déterminer les modalités des warrants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Muller, E. Stil, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2008. LAC/2008/52691. Reçu à 0,50%: mille quatre cent vingt-huit euros dix-neuf cents (€ 1.428,19)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009014244/220/247.

(090013448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Active Relocation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 144.282.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le six janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Marlène DEVILLET, femme au foyer, née à Luxembourg le 22 octobre 1954, demeurant à L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos Hansen, et

2.- Monsieur Henri BARTHEL, retraité, né à Luxembourg le 6 janvier 1930, demeurant à L-1947 Luxembourg, 11, rue Joseph Leydenbach,

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ACTIVE RELOCATION LUXEMBOURG S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil, l'organisation et l'assistance, ainsi que tous services en relation directe ou indirecte avec les déménagements, chargements, recherches de domiciles pour privés, professionnels et des sociétés, les planifications et organisations de ces déménagements, l'accomplissement de démarches administratives et formalités douanières, ainsi que tous services servant au départ ou à une installation à Luxembourg ou à l'étranger.

Une assistance permanente des clients sur tous les niveaux sociaux, culturelles et personnelles sera proposée directement ou indirectement par la Société. La Société informe, conseille et soutient ses clients en toutes circonstances, et notamment dans les démarches administratives de tous genres.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Madame Marlène DEVILLET, prénommée, cinquante parts sociales .....	50
2. Monsieur Henri BARTHEL, prénommé, cinquante parts sociales .....	50
TOTAL cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000.- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés pour une durée indéterminée:

\* Monsieur René MEYER, employé, né à Esch-sur-Alzette le 26 novembre 1950, demeurant à L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos Hansen, gérant administratif et

\* Monsieur Jeannot BARTHEL, employé, né à Luxembourg le 20 décembre 1958, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 15, rue de Steinsel, gérant technique

Vis-à-vis de tiers la société sera valablement représentée et engagée par la signature conjointe des deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

- Le siège social est établi à L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos Hansen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. DEVILLET, H. BARTHEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. Relation: LAC/2008/567. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009014314/206/87.

(090014100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.889.900,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mansford Europe Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 136,075, registered with the Luxembourg Trade & Companies' Register under the number B 111.465,

being the sole shareholder of MH Germany Property XII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade & Companies' Register under the number B 123.080, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 28 February 2007. The articles of incorporation have not been amended until today (the "Company"),

duly represented by Rui Ah Lima, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing person representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to three million eight hundred

eighty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 3,889,900.-) represented by one hundred fifty-five thousand five hundred ninety-six (155,596) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to Mansford Europe Investments S.à r.l., valued as attached to the present deed in the amount of three million eight hundred seventy-seven thousand four hundred Euro (EUR 3,877,400.-) by the issue of one hundred fifty-five thousand and ninety-six (155,096) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at three million eight hundred eighty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 3,889,900.-) represented by one hundred fifty-five thousand five hundred ninety-six (155,596) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

and has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to three million eight hundred eighty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 3,889,900.-) represented by one hundred fifty-five thousand five hundred ninety-six (155,596) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to Mansford Europe Investments S.à r.l., valued as attached to the present deed in the amount of three million eight hundred seventy-seven thousand four hundred Euro (EUR 3,877,400.-) by the issue of one hundred fifty-five thousand and ninety-six (155,096) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All new issued shares have been entirely subscribed by Mansford Europe Investments S.à r.l.

The subscribed shares have been fully paid up through the cancellation of the debt (the "Debt") owed by the Company to Mansford Europe Investments S.à r.l. as described hereafter.

The Debt consists of an amount of three million eight hundred seventy-seven thousand four hundred Euro (EUR 3,877,400.-) paid to the Company, representing a percentage of the total of advances lent by Mansford Europe Investments S.à r.l. to the Company.

The proof of the existence and of the value of the Debt owed by the Company to Mansford Europe Investments S.à r.l., amounting to three million eight hundred seventy-seven thousand four hundred Euro (EUR 3,877,400.-), has been produced according to: (i) a certificate of the legal representative of Mansford Europe Investments S.à r.l. attesting that Mansford Europe Investments S.à r.l. has a debt free and clear of any liens, encumbrances, rights, charges, guarantees, pledges and options in the amount of three million eight hundred seventy-seven thousand four hundred Euro (EUR 3,877,400.-), and (ii) the confirmation of Mansford Europe Investments S.à r.l., that it is legally authorized to transfer such debt as capital to the Company.

Such declaration, after signature *ne varietur* by the proxy-holder(s) and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Second resolution*

Further the foregoing resolutions, the article 6 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at three million eight hundred eighty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 3,889,900.-) represented by one hundred fifty-five thousand five hundred ninety-six (155,596) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by her first and surname, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française:

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mansford Europe Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.209,

étant le seul associé de MH Germany Property XII S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.080, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2006, l'acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 février 2007, les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour (la "Société"),

dûment représentée par Rui Ah Lima, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 3.889.900,-) représenté par cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize (155,596) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à Mansford Europe Investments S.à r.l, estimée selon les documents ci-joint, à un montant de trois millions huit cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 3.877.400,-), par l'émission de cent cinquante-cinq mille quatre-vingt seize (155.096) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 3.889.900,-) représenté par cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize (155.596) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.

et a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 3.889.900,-) représenté par cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize (155.596) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à Mansford Europe Investments S.à r.l., estimée selon les documents ci-joints, à un montant de trois millions huit cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 3.877.400,-), par l'émission de cent cinquante-cinq mille quatre-vingt seize (155.096) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Mansford Europe Investments S.à r.l. mentionnée ci-avant.

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par l'annulation de la dette (la "Dette") due par la Société à Mansford Europe Investments S.à r.l, décrite ci-après.

La dette est constituée d'un montant de trois millions huit cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 3.877.400,-), représentant un pourcentage des avances prêtées par Mansford Europe Investments S.à r.l. à la Société.

La preuve de l'existence de la valeur de la dette due par la Société à Mansford Europe Investments S.à r.l., s'élevant à trois millions huit cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 3.877.400,-), a été rapportée au notaire instru-

mentant par la production (i) d'un certificat des représentants légaux de Mansford Europe Investments S.à r.l. attestant du fait que Mansford Europe Investments S.à r.l. possède une créance libre de tous privilèges, charges, droits, garanties, sûretés, gages et option, d'un montant de trois millions huit cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 3.877.400,-) et (ii) la confirmation attestant du fait que Mansford Europe Investments S.à r.l. est autorisée à effectuer le transfert de cette créance à la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 3.889.900,-) représenté par cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize (155.596) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. AH LIMA et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. Relation: LAC/2009/646. Reçu dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept euros (0,50% = 19.387.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009013325/242/168.

(090012960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

---

### **Wilde International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.808.

#### — CLÔTURE DE LIQUIDATION

##### *Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 8 décembre 2008 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009014137/304/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06213. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Kirchberg Handels GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 42.236.

Le bilan au 31.12.05 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014678/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01185. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Tag Domaines & Négoce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.589.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015137/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08487. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.458.150,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December,

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen million four hundred thirty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 16,436,150.-), with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing then in Luxembourg of 25 January 2002, published in the Memorial C, recueil des Sociétés et Associations, n° 726 of 13 May 2002, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.705 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 August 2008 pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2304, of 20 September 2008.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m. and is presided by Ms Christel DI MARCO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Me Tom LOESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Emilie STIL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of nine hundred seventy-eight thousand euro (EUR 978,000.-) to bring it from its current amount of sixteen million four hundred thirty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 16,436,150.-) divided into one hundred thirty-one thousand four hundred eighty-eight (131,488) class A shares, one hundred ninety-seven thousand two hundred thirty-four (197,234) class B shares and three hundred twenty-eight thousand seven hundred twenty-four (328,724) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to fifteen million four hundred fifty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 15,458,150.-) divided into one hundred twenty-three thousand six hundred sixty-four (123,664) class A shares, one hundred eighty-five thousand four hundred ninety-eight (185,498) class B shares and three hundred nine thousand one hundred sixty-four (309,164) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of seven thousand eight hundred twenty-four (7,824) class A shares, eleven thousand seven hundred thirty-six (11,736) class B shares and nineteen thousand five hundred sixty (19,560) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1).

3. To grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted under items 1) to 2).

4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital is represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of nine hundred seventy-eight thousand euro (EUR 978,000.-) to bring it from its current amount of sixteen million four hundred thirty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 16,436,150.-) divided into one hundred thirty-one thousand four hundred eighty-eight (131,488) class A shares, one hundred ninety-seven thousand two hundred thirty-four (197,234) class B shares and three hundred twenty-eight thousand seven hundred twenty-four (328,724) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to fifteen million four hundred fifty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 15,458,150.-) divided into one hundred twenty-three thousand six hundred sixty-four (123,664) class A shares, one hundred eighty-five thousand four hundred ninety-eight (185,498) class B shares and three hundred nine thousand one hundred sixty-four (309,164) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of (i) seven thousand eight hundred twenty-four (7,824) class A shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of ninety-seven thousand eight hundred euro (EUR 97,800.-) to the shareholder AXA Alternative Participations SICAV I and of ninety-seven thousand eight hundred euro (EUR 97,800.-) to the shareholder AXA Alternative Participations SICAV II, (ii) eleven thousand seven hundred thirty-six (11,736) class B shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of two hundred ninety-three thousand four hundred euro (EUR 293,400.-) to the shareholder Matignon Développement 3 SAS, and (iii) nineteen thousand five hundred sixty (19,560) class C shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of four hundred eighty-nine thousand euro (EUR 489,000.-) to the shareholder The UBK PEPP Lux. S.à r.l.

The repayments may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing creditors of the Company.

### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

" **6.1** The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at fifteen million four hundred fifty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 15,458,150.-) represented by six hundred eighteen thousand three hundred twenty-six (618,326) shares, consisting of the following:

one hundred twenty-three thousand six hundred sixty-four (123,664) ordinary shares (designated hereby as the "Class A Ordinary Shares") having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

one hundred eighty-five thousand four hundred ninety-eight (185,498) ordinary shares (designated hereby as the "Class B Ordinary Shares") having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share; and

three hundred nine thousand one hundred sixty-four (309,164) ordinary shares (designated hereby as the "Class C Ordinary Shares") having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share."

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the general meeting of the shareholders and in particular to amend the shareholders' register.

No further issue remaining on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourns the meeting at 2.45. p.m.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euros (EUR 1,300).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire, résident à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois; ayant un capital social de seize millions quatre cent trente-six mille cent cinquante euros (EUR 16.436.150,-), avec un siège social situé au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée par acte de Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 726, du 13 mai 2002, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sus le numéro B 85.705 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 août 2008 par acte de Maître Marc Lecuit, notaire, résidant à Mersch, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2304 du 20 septembre 2008.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 14.30 heures et est présidée par Madame Christel DI MARCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Emilie STIL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du Jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 978.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de seize millions quatre cent trente-six mille cent cinquante euros (EUR 16.436.150,-) divisé en cent trente et un mille quatre cent quatre-vingt-huit (131.488) parts sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent trente-quatre (197.234) parts sociales de catégorie B et trois cent vingt-huit mille sept cent vingt-quatre (328.724) parts sociales de catégorie C, à quinze millions quatre cent cinquante-huit mille cent cinquante euros (EUR 15.458.150,-) divisé en cent vingt-trois mille six cent soixante-quatre (123.664) parts sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (185.498) parts sociales de catégorie B et trois cent neuf mille cent soixante-quatre (309.164) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par voie de rachat et d'annulation de sept mille huit cent vingt-quatre (7.824) parts sociales de catégorie A, onze mille sept cent trente-six (11.736) parts sociales de catégorie B et dix-neuf mille cinq cent soixante (19.560) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification de l'article 6 alinéa 1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément au point 1).

3. Accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures nécessaires en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure du nécessaire, les résolutions à adopter en vertu des points 1) et 2).

4. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou

leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social est représenté à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

L'assemblée générale, après délibérations, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 978.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de seize millions quatre cent trente-six mille cent cinquante euros (EUR 16.436.150,-) divisé en cent trente et un mille quatre cent quatre-vingt-huit (131.488) parts sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent trente-quatre (197.234) parts sociales de catégorie B et trois cent vingt-huit mille sept cent vingt-quatre (328.724) parts sociales de catégorie C, à quinze millions quatre cent cinquante-huit mille cent cinquante euros (EUR 15.458.150,-) divisé en cent vingt-trois mille six cent soixante-quatre (123.664) parts sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (185.498) parts sociales de catégorie B et trois cent neuf mille cent soixante-quatre (309.164) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par voie de rachat et d'annulation de (i) sept mille huit cent vingt-quatre (7.824) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de quatre-vingt-dix-sept mille huit cents euros (EUR 97.800,-) à l'associé AXA Alternative Participations SICAV I et de quatre-vingt-dix-sept mille huit cents euros (EUR 97.800,-) à l'associé AXA Alternative Participations SICAV II, (ii) onze mille sept cent trente-six (11.736) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (EUR 293.400,-) à l'associé Matignon Développement 3 SAS et (iii) dix-neuf mille cinq cent soixante (19.560) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de quatre cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 489.000,-) à l'associé The UBK PEPP Lux. S.à r.l.

Lesdits remboursements ne pourront s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **6.1** La valeur nominale du capital social est fixée à quinze millions quatre cent cinquante-huit mille cent cinquante euros (EUR 15.458.150,-) représenté par six cent dix-huit mille trois cent vingt-six (618.326) parts sociales consistant en: cent vingt-trois mille six cent soixante-quatre (123.664) parts sociales ordinaires (ci-après désignées "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (185.498) parts sociales ordinaires (ci-après désignées "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et trois cent neuf mille cent soixante-quatre (309.164) parts sociales ordinaires (ci-après désignées "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions ci-dessus adoptées par l'assemblée générale des associés et en particulier pour modifier le registre des associés.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et aucun associé présent ou représenté ne demandant la parole, le Président ajourne la réunion à 14.45 heures.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, T. LOESCH, E. STIL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52689. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009013528/220/195.

(090013196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**Exel Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.152.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 8 décembre 2008 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés seront déposés sur un compte bancaire ouvert au nom du liquidateur auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2009014120/304/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Davlani S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.531.

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "DAVLANI S.A." (matricule 1996 40 08 593), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 56.531, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 651 du 14 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 36 du 19 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.
- 2) Réduction du capital social d'un montant de six cent quarante-quatre mille euros (€ 644.000.-) pour le ramener de son montant actuel de sept cent quarante-quatre mille euros (€ 744.000.-) à cent mille euros (€ 100.000.-), par le remboursement à l'actionnaire d'un montant de six cent quarante-quatre mille euros (€ 644.000.-), sans diminuer le nombre d'actions sans désignation de valeur nominale existantes.

### 3) Refonte complète des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de six cent quarante-quatre mille euros (€ 644.000.-) pour le ramener de son montant actuel de sept cent quarante-quatre mille euros (€ 744.000.-) à cent mille euros (€ 100.000.-), par le remboursement à l'actionnaire d'un montant de six cent quarante-quatre mille euros (€ 644.000.-), et ce sans diminution du nombre d'actions sans désignation de valeur nominale existantes.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Troisième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et de la législation en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

### "STATUTS

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "DAVLANI S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (€ 100.000.-), divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou partie de ses actions, il doit en avertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net tel que défini dans la loi pendant un délai de deux mois.

## Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront certifiés conformes par un administrateur ou un mandataire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai, à 8.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"). "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cinquante euros (€ 1.050.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3841. Reçu douze euros (12.-).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Bascharage, le 21 janvier 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009013710/236/179.

(090012821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**Even Germany Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 127.201.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of June.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of EVEN GERMANY EINS S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 127.201, incorporated by a deed of Me Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of undersigned notary, on 16th March, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1220 on 20th June 2007, the articles were amended several times, and most recently by a deed of the undersigned notary on 15 April 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was presided by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nicolas RONZEL, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed *ne varietur* by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "*ne varietur*" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That it appears from the attendance list, that all issued TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED TWENTY (24,420) parts are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of ONE MILLION THIRTY-EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 1,038,125.-) to raise it from its present amount of THREE MILLION FIFTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 3,052,500.-) to FOUR MILLION NINETY THOUSAND SIX HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 4,090,625.-) by the creation and the issue of EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND FIVE (8,305) new parts of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each to be issued together with an aggregate issue premium of EIGHTY-TWO EURO (EUR 82.-);

2. Subscription by EVEN GERMANY S.C.A., a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, of the EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND FIVE (8,305) new parts having a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each with an aggregate issue premium of EIGHTY-TWO EURO (EUR 82.-) resulting in a total issue price of ONE MILLION THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND SEVEN EURO (EUR 1,038,207.-);

3. Amendment of paragraph 1 of Article 7 and insertion of a new paragraph 2 in Article 7 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

IV.- Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of ONE MILLION THIRTY-EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 1,038,125.-), to raise it from its present amount of THREE MILLION FIFTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 3,052,500.-) to FOUR MILLION NINETY THOUSAND SIX HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 4,090,625.-) by the creation and the issue of EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND FIVE (8,305) new parts of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each to be issued together with an aggregate issue premium of EIGHTY-TWO EURO (EUR 82.-).

*Subscription*

Thereupon, EVEN GERMANY S.C.A., a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 121.940, represented by its manager, EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L., which is itself represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 9th, 2008, has declared to subscribe the EIGHT THOUSAND THREE

HUNDRED AND FIVE (8,305) new parts at a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each, with an aggregate issue premium of EIGHTY-TWO EURO (EUR 82.-) resulting in a total issue price of ONE MILLION THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND SEVEN EURO (EUR 1,038,207.-), and payment of such total issue price by a conversion of a due debt liquid payable by the Company to EVEN GERMANY S.C.A. including the interests accumulated until today so that the amount of ONE MILLION THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND SEVEN EURO (EUR 1,038,207.-) is at the disposal of the Company.

Proof of the existence and the value of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of Article 7 and to insert a new paragraph 2 in the same Article 7 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions as follows:

**Art. 7.**

Paragraph 1:

"The capital of the Company is fixed at FOUR MILLION NINETY THOUSAND SIX HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 4,090,625.-) divided into THIRTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED TWENTY-FIVE (32,725) parts of one ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each."

New paragraph 2:

"In addition to the issued share capital, issue premiums for a total of EIGHTY-TWO EURO (EUR 82.-) have been paid up on the parts. The total of the issue premiums shall be allocated to a special reserve, which, upon a resolution of the board of managers, may be distributed to the participants) of the Company."

*Evaluation and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand eight hundred euro (EUR 7,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the German version of the preceding text:**

Im Jahr zweitausendacht, am zehnten Tag des Monats Juni.

Vor Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der EVEN GERMANY EINS S.à R.L., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, société à responsabilité limitée, mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer 127.201, gegründet durch Urkunde des Notars Jean-Paul HENCKS, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung des unterzeichnenden Notars, am 16. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 20. Juni 2007 unter Nummer 1220, deren Satzung mehrfach abgeändert wurde und zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars am 15. April 2008, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Marcus PETER, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, eröffnet, welcher als Protokollant Frau Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Wohnsitz in Luxemburg, er nennt.

Die Versammlung wählt Herrn Nicolas RONZEL, Avocat, wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzähler.

Der Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes festzustellen:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der von Ihnen gehaltenen Aktien in die Anwesenheitsliste eingetragen sind; und dass die Anwesenheitsliste von den Gesellschaftern oder deren Vertretern unterzeichnet und durch den Vorsitz dieser Versammlung geprüft und ne varietur unterzeichnet wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, sofern vorhanden, sind ne varietur gezeichnet von den erschienen Parteien und bleiben dieser Urkunde angeheftet.

II.- Dass es sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle ausgegebenen VIERUNDZWANZIG TAUSEND VIERHUNDERT UND ZWANZIG (24.420) Anteile auf der heutigen außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam zusammengetreten ist und rechtmäßig Beschlüsse hinsichtlich aller auf

der Tagesordnung vorgesehener Punkte, über welche die Gesellschafter im Vorfeld dieser Versammlung wirksam informiert wurden, treffen kann.

III.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Agenda:*

1. Beschluss, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von EINER MILLION ACHTUND-DREISSIG TAUSEND EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 1.038.125,-) von seinem jetzigen Wert von DREI MILLIONEN ZWEIUND-FÜNZIGTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 3.052.500,-) auf nunmehr VIER MILLIONEN NEUNZIGTAUSEND SECHSHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 4.090.625,-) durch die Begründung und Ausgabe von ACHTTAUSEND DREIHUNDERTUNDFÜNF (8.305) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-) je Anteil zu erhöhen, wobei auch ein Aktienagio von ZWEIUND-ACHTZIG EURO (EUR 82,-) auf die neuen Anteile gezahlt wird;

2. Zeichnung der ACHTTAUSEND DREIHUNDERTUNDFÜNF (8.305) neuen Anteile mit einem Nominalwert von EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-) je Anteil und Zahlung des Aktienagios in Höhe von ZWEIUND-ACHTZIG EURO (EUR 82,-) durch EVEN GERMANY S.C.A., eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) gegründet nach luxemburgischem Recht und mit Gesellschaftssitz in 73, L-1450 Luxemburg, was einen gesamten Ausgabepreis von EINER MILLION ACHTUND-DREISSIG TAUSEND ZWEIHUNDERT UND SIEBEN EURO (EUR 1.038.207,-) ergibt;

3. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 7 und Einfügung eines neuen Absatzes 2 des Artikels 7 der derzeit gültigen Satzung der Gesellschaft, um obigen Punkten zu entsprechen.

IV.- Dass die Versammlung nach ausführlicher Beratung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von EINER MILLION ACHTUND-DREISSIG TAUSEND EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 1.038.125,-) von seinem jetzigen Wert von DREI MILLIONEN ZWEIUND-FÜNZIGTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 3.052.500,-) auf nunmehr VIER MILLIONEN NEUNZIGTAUSEND SECHSHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 4.090.625,-) durch die Begründung und Ausgabe von ACHTTAUSEND DREIHUNDERTUNDFÜNF (8.305) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-) je Anteil zu erhöhen wobei auch ein Aktienagio von ZWEIUND-ACHTZIG EURO (EUR 82,-) auf die neuen Anteile gezahlt wird.

*Zeichnung*

Erklärung zur Zeichnung der ACHTTAUSEND DREIHTJNDERTUNDFÜNF (8.305) neuen Anteile mit einem Nominalwert von EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-) je Anteil und Zahlung des Aktienagios in Höhe von ZWEIUND-ACHTZIG EURO (EUR 82,-), was einen gesamten Ausgabepreis von EINER MILLION ACHTUND-DREISSIG TAUSEND ZWEIHUNDERT UND SIEBEN EURO (EUR 1.038.207,-) ergibt, durch EVEN GERMANY S.C.A., eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) gegründet nach luxemburgischem Recht und mit Gesellschaftssitz in 73, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 121.940, hier vertreten durch seinen Manager EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.L., selbst vertreten durch Marcus PETER, Rechtsanwalt mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 9. Juni 2008 begebenen Vollmacht, und Zahlung des gesamten Ausgabepreises von EINER MILLION ACHTUND-DREISSIG TAUSEND ZWEIHUNDERT UND SIEBEN EURO (EUR 1.038.207,-) durch Umwandlung einer fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber EVEN GERMANY S.C.A. inklusive der bis zum heutigen Tage aufgelaufenen Zinsen, so dass der gesamte Forderungsbetrag (Kapitalerhöhung und Emissionsprämie) von EINER MILLION ACHTUND-DREISSIG TAUSEND ZWEIHUNDERT UND SIEBEN EURO (EUR 1.038.207,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Nachweis über das Bestehen und die Höhe der Einbringung wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den ersten Absatz von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft im Sinne oben gefasster Beschlüsse wie folgt abzuändern und einen neuen Absatz 2 in Artikel 7 einzufügen:

**Art. 7.**

**Absatz 1:**

„Das Gesellschaftskapital beträgt VIER MILLIONEN NEUNZIGTAUSEND SECHSHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 4.090.625,-) eingeteilt in ZWEIUND-DREISSIGTAUSEND SIEBENHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG (32.725) Anteile von je EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).“

**Neuer Absatz 2:**

„In Ergänzung zum ausgegebenen Gesellschaftskapital wurde ein Aktienagio in Höhe von ZWEIUND-ACHTZIG EURO (EUR 82,-) auf die Anteile der Gesellschaft eingezahlt. Der gesamte Betrag des Aktienagios wird in eine spezielle Reserve

eingezahlt welche nach Entscheidung des Vorstands der Gesellschaft an die Gesellschafter der Gesellschaft ausgezahlt werden kann."

#### Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Aufwendungen, in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis dieser Urkunde zu zahlen sind, werde auf ungefähr siebentausendachthundert Euro (EUR 7.800,-) angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erscheinenden Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Verlangen derselben oben erscheinenden Personen soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang haben.

WODURCH diese notarielle Urkunde in Senningerberg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben die vorstehenden Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Marcus Peter, Natalie O'Sullivan, Nicolas Ronzel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2008, LAC/200/25976. - Reçu 10.382,08 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009013538/202/188.

(090012739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

#### **Calmel Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 64.088.

Le Bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015126/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07210. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

#### **Wazzamba SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.233.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

La société TECHSEEDS SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2008

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par les parties comparaissant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposés auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par leur mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WAZZAMBA SA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 19 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sont du ressort exclusifs de l'assemblée des actionnaires les opérations ci-dessous et qui devront être approuvés à 2/3 du capital social présent ou représenté:

- la vente ou cession à des tiers des actions de la société.

- La vente ou cession de tous les actifs substantiels (notamment de "softwares" et propriété intellectuelle détenue ...) de la société

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B".

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> avril à 17.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1)
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 3) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:
  - a) Monsieur Rocco PELLEGRINELLI, né le 19 novembre 1957 à Genova - Italie et domicilié au 5, via Nosedà, Ruvugliana - Suisse
  - b) Monsieur Stefano CORSI, né le 18 février 1956 à Rome - Italie et domicilié au 29, via Motta, CH-6900 Lugano - Suisse.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79327.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 7° L'assemblée des actionnaires décide, irrévocablement et sans réserve, de reprendre en son nom et pour son compte l'entièreté des droits et obligations nés d'accords ou de contrats signés par les administrateurs pour le compte de la société en voie de formation.
- 7) L'assemblée générale décide d'émettre un emprunt obligataire convertible " zéro bond " aux conditions suivantes:

*Modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible*

Par le fait de souscrire à cet emprunt obligataire ou d'acquérir ces obligations, l'obligataire est censé avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions de l'emprunt ci-après, lesdites modalités et conditions seront reproduites sur les obligations.

1) Emetteur

L'Emetteur de l'emprunt obligataire est la société WAZZAMBA S.A. (ci-après dénommée l'Emetteur).

L'Emetteur est une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée sous la dénomination de "WAZZAMBA S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg par acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La société est établie pour une durée illimitée.

Le capital social de l'Emetteur est de trente un mille euros

(EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2) DATE ET MONTANT NOMINAL DE L'EMISSION

La date d'émission de l'emprunt obligataire est fixée à ce jour.

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) obligations d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La devise utilisée au titre de la présente émission est l'Euro.

3) FORME DES OBLIGATIONS

Les obligations peuvent être émises au porteur ou nominatif au choix de l'obligataire. Sur demande, les obligataires pourront recevoir des certificats représentatifs de plusieurs coupures d'un euro (EUR 1,-).

4) PERIODE ET MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

La période de souscription commence ce jour et se termine le 31 janvier 2009.

Le paiement se fait par le versement en cash sur le compte courant de la société

5) PRIX DE SOUSCRIPTION

Les obligations seront souscrites et libérées à leur valeur nominale (au pair).

6) INTERÊTS

Les obligations ne seront pas productives d'intérêts.

#### 7) ÉCHÉANCE

L'échéance finale de l'emprunt obligataire sera le 31 décembre 2011.

#### 8) REMBOURSEMENT

Le remboursement des obligations s'effectuera uniquement dans les termes et conditions du point 9) des présentes modalités et conditions de gouvernance de l'emprunt obligataire

#### 9) CONVERSION

Les obligations souscrites seront uniquement et automatiquement converties en capital à compter du 31 janvier 2009 jusqu'au terme de l'emprunt émis, en prenant en compte pour le rapport de conversion les circonstances ou événements telle que définies ci-après en ce qui concerne les obligations et la valeur nominale en ce qui concerne les actions dans les cas suivants:

a) lors de l'octroi d'un financement dans le cadre d'une augmentation du capital social de la société (autre que la conversion d'un prêt) par un tiers d'un montant supérieur ou égal à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) dans la société émettrice de l'emprunt, le rapport de conversion d'obligations en actions sera dès lors de 60 % de la valeur de chaque action payée par cette tierce partie, étant entendu que la valeur de chaque action payée par cette tierce partie ne peut être inférieure à un euro (EUR 1,-)

b) lors de la cession de plus de 50 % actions par les actionnaires de la société émettrice à une tierce partie, le rapport de conversion d'obligations en actions sera dès lors de 60 % du prix de chaque action payée à la société émettrice par cette tierce partie, étant entendu que la valeur de chaque action payée par cette tierce partie ne peut être inférieure à un euro (EUR 1,-)

c) Lors de la signature d'un accord ou contrat consistant en la vente à un tiers de tous les actifs substantiels (notamment de "softwares" et propriété intellectuelle détenue ...) de la société émettrice, le rapport de conversion d'obligations en actions sera dès lors de 60 % de la valeur net (y inclus le prix de la prédite vente) de chaque action à payer à la société émettrice par cette tierce partie, étant entendu que la valeur de chaque action payée par cette tierce partie ne peut être inférieure à un euro (EUR 1,-)

d) Si aucun des événements ci-dessus décrits ne se réalisent avant l'échéance fixée au 31/12/2011, la conversion des obligations en capital s'effectuera également automatiquement, le rapport de conversion d'obligations en actions sera dès lors de 60 % de la valeur par action évaluée par une banque d'investissement désignée mutuellement entre la société émettrice et les obligataires.

#### 10) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OBLIGATAIRES

Conformément à la loi du 9 avril 1987 concernant la représentation des obligataires modifiant les articles 86 à 95 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs représentants de la masse des obligataires, ayant pour mission de représenter les intérêts des obligataires vis-à-vis de la société, peuvent être désignés. Une ou plusieurs assemblées générales des obligataires pourront être convoquées pendant la durée de l'emprunt obligataire ayant à l'ordre du jour, entre autres, la nomination du ou des représentants de la masse des obligataires, la modification des modalités de la présente émission.

#### 11) STATUT DES OBLIGATIONS

Les obligations prennent rang entre elles-mêmes sans aucune préférence ni priorité. Les obligations que ne sont assortis d'aucune sûreté, forment dans le chef de l'Émetteur des engagements directs, inconditionnels et non subordonnés, prenant rang pari passu avec tous les autres engagements, présents et futurs, de l'Émetteur, qui ne sont assortis d'aucune sûreté et qui ne sont pas subordonnés.

#### 12) PRESCRIPTION

Les obligations se prescrivent par 10 (dix) ans, à compter de la date ou de la survenance de l'évènement conditionnant la conversion automatique des obligations en actions.

#### 13) EXIGIBILITÉ

Le titulaire d'une obligation peut, après avoir donné à l'Émetteur avis écrit, envoyé par lettre recommandée, avant que l'inobservation par l'Émetteur de ses engagements n'ait cessé, faire en sorte que l'obligation devienne immédiatement exigible et convertible dans les conditions du point 9)-d) des présentes mais sans terme au 31/12/2011 dans chacun des cas suivants:

I. si l'Émetteur est en défaut d'exécuter promptement toute autre disposition du présent emprunt obligataire, si ce défaut d'exécution n'a pas cessé endéans les 15 jours après réception par l'Émetteur d'un avis écrit, envoyé par lettre recommandée, donné par le porteur de l'obligation, ou

II. si l'Émetteur cesse d'exercer tout ou une partie substantielle, de son activité ou

III. si l'Émetteur est déclaré en état de faillite ou d'insolvabilité, s'il admet par écrit son impuissance à payer ses dettes à l'échéance, s'il engage des procédures de faillite, concordat, sursis de paiement, gestion contrôlée, dissolution, liquidation ou autre procédure similaire ou si pareilles procédures sont engagées contre l'Émetteur et maintenues pendant 15 jours au moins.

#### 14) REMPLACEMENT D'OBLIGATIONS

Lorsque des obligations se trouveront détériorés, volés ou perdus, ils pourront être remplacés. L'Emetteur se réserve le droit de déterminer les conditions de preuve et de garantie à lui fournir par les titulaires ainsi que les frais à leur charge. Les demandes de remplacement seront à déposer au siège social de l'Emetteur. Dans tous les cas de détérioration d'obligations, ceux-ci devront être restitués à l'Emetteur avant la délivrance de toute nouvelle obligation.

#### 15) DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les obligations sont régies par la législation luxembourgeoise. Tout différend entre les obligataires, d'une part et l'Emetteur, d'autre part, auquel le présent emprunt obligataire pourrait donner lieu, sera soumis aux tribunaux luxembourgeois.

Afin de mettre la société en conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 17 décembre 2008 par Audit & Compliance S.à.r.l, réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

Sur base des diligences effectuées telles que décrites au paragraphe 4, nous avons constaté que dans les cas a), b) c) et d) mentionnés en partie 3 du présent rapport, si le vendeur de chaque action payée par la tierce partie est inférieure à EUR 1,67 la valeur des obligations convertibles ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises dans le cas de conversion de ces obligations.

A l'exception du point mentionné ci-dessus, aucun autre fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des Obligations Convertibles ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises dans le cas de conversion de ces obligations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51967. Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009013827/211/274.

(090012909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

#### **AENOVA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.756.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

"BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED", a company having its registered office in 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the trade register under number 03139614,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 December 2008.

"Peter Greither", born 13 August 1952, resident at Rätenbergstrasse 26, 9533 Kirchberg, Switzerland,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 19 December 2008.

"Dr Andreas Greither", born 19 July 1947, resident at Ponlach 2, 84529 Tittmoning, Germany,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 18 December 2008.

"Luxco Management Beteiligungs-GmbH & Co. KG", a limited partnership existing and organized under the laws of Germany (Kommanditgesellschaft), having its principal office at Göllstr. 1 at 84529 Tittmoning, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court of Traunstein under HR A 9747,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 18 December 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "AENOVA Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.756, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association dated on 19 February 2007, number 207 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on the 17<sup>th</sup> April 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association dated on 29 May 2008, number 1314.

The appearing parties representing the whole corporate capital have required the notary to enact the following resolution:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of four thousand three hundred and ten euro (EUR 4,310. -), so as to raise it from its present amount of two hundred and sixty-one thousand four hundred and sixty-six euro (EUR 261,466. -) up to two hundred and sixty-five thousand seven hundred and seventy-six euro (EUR 265,776. -), by creating and issuing four thousand three hundred and ten (4,310) new class C shares (the "New Shares"), issued with (i) a share premium of an amount of eighty-eight thousand eight hundred euro (EUR 88,800.-) (the "Share Surplus C1") allocated to the share surplus C1 premium account (the "Share Surplus C1 Premium Account") and (ii) a share premium of an amount of fifty-six thousand six hundred and seventy-nine euro (EUR 56,679.-) (the "Share Surplus C2") allocated to the share surplus C2 premium account (the "Share Surplus C2 Premium Account"), each of the New Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, as amended below, with payment of a global share premium of one hundred and forty-five thousand four hundred and seventy-nine euros (EUR 145,479.-), through a contribution in cash.

The New Shares are entirely subscribed by Luxco Management Beteiligungs-GmbH & Co. KG, prenamed.

The total contribution of one hundred and forty-nine thousand seven hundred and eighty-nine euro (EUR 149,789. -) is therefore allocated as follows: (i) four thousand three hundred and ten euro (EUR 4,310. -) to the Company's share capital, (ii) eighty-eight thousand eight hundred euro (EUR 88,800. -) to the Share Surplus C1 Premium Account and (iii) fifty-six thousand six hundred and seventy-nine euro

(EUR 56,679. -) to the Share Surplus C2 Premium Account.

*Second resolution*

Further to the above share capital increase of the Company, the shareholders decide to amend the two first paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

**" Art. 6. Share Capital.**

6.1. The issued share capital of the Company is set at two hundred and sixty-five thousand seven hundred and seventy-six euro (EUR 265,776. -) represented by:

(i) one hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (122,112) class A1 shares (the "Class A1 Shares" its holder being referred to as the "Class A1 Shareholder"), twenty-one thousand two hundred (21,200) class A2 shares (the "Class A2 Shares" its holder being referred to as the "Class A2 Shareholder") (Class A1 Shares and Class A2 Shares being each a separate class of shares but together referred to as the "Class A Shares", their holders being together referred to as the "Class A Shareholders");

(ii) fifty-two thousand seven hundred and eighty-eight (52,788) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class B Shares" their holders being referred to as the "Class B Shareholders"), all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of six hundred seventy-two thousand and four euro (EUR 672,004.-) (the "Share Surplus B") allocated to the share surplus B premium account (the "Share Surplus B Premium Account") and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation;

(iii) twenty thousand two hundred and ten (20,210) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1. -) each (the "Class C Shares" its holder being referred to as the "Class C Shareholder"), all subscribed and fully paid with (A) a share premium of a total amount of eighty-eight thousand eight hundred euro (EUR 88,800. -) (the "Share Surplus C1") allocated to the share surplus C1 premium account (the "Share Surplus C1 Premium Account") and (B) a share premium of a total amount of five hundred and twenty-eight thousand two hundred and seventy-nine euro (EUR 528,279.-) (the "Share Surplus C2") allocated to the share surplus C2 premium account (the "Share Surplus C2 Premium Account") with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation;

(iv) forty-nine thousand four hundred and sixty-six (49,466) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1. -) each (the "Class D Shares" their holders being referred to as the "Class D Shareholders") all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of six hundred and fifty thousand five hundred and thirty-four euro (EUR 650,534. -) (the "Share Surplus D") allocated to the share surplus D premium account (the "Share Surplus D Premium Account") and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

6.2. Any reference to the "Shares" shall include the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares and any reference to the "Shareholders" shall include the Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Class D Shareholders."

*Third resolution*

Further to the amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation, the shareholders decide to amend article 28 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 28.** The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders as follows:

28.1 firstly, (i) all debt instruments and then (ii) all Other Instruments and any Share Surplus B or other payment made by a Shareholder in respect of a Class B Share shall be returned to that Shareholder and *pari passu* (to the extent permitted under the Law) between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,

28.2 secondly, any Share Surplus C1 or other payment to capital reserves made by a Shareholder in respect of a Class C Share (except for the avoidance of doubt, the share premium paid upon issuance of the Class D Shares) shall be returned to that Shareholder;

28.3 finally the remaining liquidation proceeds (including the Share Surplus D and the Share Surplus C2) shall be distributed among the Shareholders *pro rata* to their holdings of Shares, provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under Articles 28.1 and 28.2, they shall be paid to the relevant persons entitled thereto *pro rata* to their entitlements under the present Article 28."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU**

"BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED", une société ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume Uni, immatriculée auprès du registre du commerce sous le numéro 03139614,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2008.

"Peter Greither", né le 13 août 1952, résidant à Rätenbergstrasse 26, 9533 Kirchberg, Suisse,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2008.

"Dr Andreas Greither", né le 19 juillet 1947, résidant à Ponlach 2, 84529 Tittmoning, Allemagne,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2008.

"Luxco Management Beteiligungs-GmbH & Co. KG", un limited partnership constitué et régi selon les lois allemandes (Kommanditgesellschaft), ayant son siège principal à Göllstr. 1 at 84529 Tittmoning, Allemagne et immatriculé auprès du registre commercial de la Cour Locale de Traunstein sous le numéro HR A 9747,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2008.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "AENOVA Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.756, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association du 19 février 2007, numéro 207 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association du 29 mai 2008, numéro 1314.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille trois cent dix euros (EUR 4.310.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-six euros (EUR 261.466.-) jusqu'à deux cent soixante-cinq mille sept cent soixante-seize euros (EUR 265.776.-), par la création et l'émission de quatre mille trois cent dix (4.310) nouvelles parts sociales de Classe C (les "Nouvelles Parts Sociales"), émises avec (i) une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt huit mille huit cents euros (EUR 88.800.-) (la "Prime d'Emission C1"), allouée au compte de prime d'émission C1 (le "Compte de Prime d'Emission C1") et (ii) une prime d'émission de cinquante-six mille six cent soixante dix-neuf euros (EUR 56.679.-) (la "Prime d'Emission C2"), allouée au compte de prime d'émission C2 (le "Compte de Prime d'Emission C2"), chacune des Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et ayant toutes les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, tels que modifiés ci-dessous, avec paiement d'un montant total de prime d'émission de cent quarante-cinq mille quatre cent soixante dix-neuf euros (EUR 145.479.-), au moyen d'un apport en numéraire.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Luxco Management Beteiligungs-GmbH & Co KG, précité.

L'apport total de cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt neuf euros (EUR 149.789.-) est ainsi alloué comme suit: (i) quatre mille trois cent dix euros (EUR 4.310.-) au capital social de la Société, (ii) quatre-vingt huit mille huit cents euros (EUR 88.800.-) au Compte de Prime d'Emission C1 et (iii) cinquante-six mille six cent soixante dix-neuf euros (EUR 56.679.-) au Compte de Prime d'Emission C2.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société, qui seront désormais lu comme suit:

##### **" Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-cinq mille sept cent soixante-seize euros (EUR 265.776.-) divisé en

(i) cent vingt-deux mille cent douze (122.112) parts sociales de classe A1 (les "Parts Sociales de Classe A1", dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'"Associé de Classe A1"), vingt et un mille deux cents (21.200) parts sociales de classe A2 (les "Parts Sociales de Classe A2" dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'"Associé de Classe A2") (les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 étant chacune une classe séparée de parts sociales mais définies ensemble comme les "Parts Sociales de Classe A", dont les détenteurs seront désignés ci-après comme les "Associés de Classe A"),

(ii) cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-huit (52.788) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B" dont ses détenteurs seront désignés ci-après comme les "Associés de Classe B"), toutes souscrites avec une prime d'émission d'un montant total de six cent soixante-douze mille quatre euros (EUR 672.004.-) (la "Prime d'Emission B"), alloué au compte de prime d'émission B (le "Compte de Prime d'Emission B"), ayant les droits et obligations, prévus par les présents Statuts;

(iii) vingt mille deux cent dix (20.210) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C" dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'"Associé de Classe C"), toutes souscrites avec (A) une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt huit mille huit cents euros (EUR 88.800.-) (la "Prime d'Emission C1"), alloué au compte de prime d'émission C1 (le "Compte de Prime d'Emission C1"), et (B) une prime d'émission d'un montant total de cinq cent vingt-huit mille deux cent soixante dix-neuf euros (EUR 528.279.-) (la "Prime d'Emission C2"), alloué au compte de prime d'émission C2 (le "Compte de Prime d'Emission C2"), ayant les droits et obligations, prévus par les présents Statuts;

(iv) quarante-neuf mille quatre cent soixante-six (49.466) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D" dont les détenteurs seront désignés ci-après comme les "Associés de Classe D"), toutes souscrites avec une prime d'émission d'un montant total de six cent cinquante mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 650.534.-) (la "Prime d'Emission D"), alloué au compte de prime d'émission D (le "Compte de Prime d'Emission D"), ayant les droits et obligations, prévus par les présents Statuts.

6.2. Toute référence aux "Parts Sociales" inclut les Parts Sociales de Classe A, de Classe B, de Classe C et de Classe D et toute référence aux "Associés" inclut les Associés de Classe A, les Associés de Classe B, les Associés de Classe C et les Associés de Classe D.. "

#### *Troisième résolution*

Suite à la modification de l'article 6 des statuts de la Société, les associés décident de modifier l'article 28 des statuts de la Société, qui seront désormais lu comme suit:

**" Art. 28.** Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif est distribué parmi les Associés comme suit:

28.1. Premièrement, (i) tous les instruments de dette et ensuite (ii) tous les Autres Instruments et les primes d'émission attribuables aux Parts Sociales de Classe B seront remboursés intégralement dans cet ordre et pari passu (dans la limite

de ce qui est autorisé par la Loi) entre les détenteurs d'un instrument particulier, y compris dans chaque cas tous les intérêts courus mais impayés;

28.2. Deuxièmement, toute Prime d'Emission C1 ou tout autre paiement aux réserves de capital, faits par un Associé en relation avec une Part Sociale de Classe C (excepté, afin d'écartier tout doute, la prime d'émission payée à la suite de l'émission des Parts Sociales de Classe D) sera retournée à cet Associé;

28.3. Finalement, les montants restants de la liquidation (y compris la Prime d'Emission D et la Prime d'Emission C2) seront distribués parmi les Associés au prorata de leur détention de Parts Sociales, sous réserve du fait que les montants restants ne suffisent pas à tous les paiements dus en vertu des Articles 28.1 et 28.2, ils seront payés aux personnes concernées y autorisées au prorata de leurs droits en vertu du présent Article 28."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15867. Reçu sept cent quarante-huit Euros quatre-vingt-quinze Cents (149.789.- à 0,5% = 748,95.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009013760/239/218.

(090013047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

---

#### **Financière Tag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015135/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08483. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

#### **Rawholding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.829.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 novembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 décembre 2008.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009014337/219/14.

(090013441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---